

n° 90_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 16
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-90_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à M. Jean-Michel BOUARD
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
Mme Julie GOUSSU, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
Mme Edwige CHOURAQUI
Mme Cristina DRAGOMIR
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Lucile RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



90-2025DEL – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 206 – REHABILITATION DE LA HALLE

La commune de Jargeau a décidé de réhabiliter la halle couverte située en plein centre-ville.

Construite en 1884, la toiture à longs pans repose sur 24 colonnes de fonte et un conséquent travail de ferronnerie. La halle figure à l'inventaire général du patrimoine architectural (Mémérie).

Le projet s'inscrit dans le secteur ABF à proximité de l'église. Il s'agit d'une reprise à l'identique afin de préserver le caractère architectural du site, en mauvais état (problèmes d'étanchéité, sol abîmé, structure dégradée).

Dans la continuité des importants travaux de réaménagement de la Grande Rue et de la Place du Grand Cloître depuis 2023, il s'agit de renforcer l'attractivité du centre-ville, l'animation commerciale en général et de son marché hebdomadaire en particulier. Le but est d'offrir un lieu agréable et accueillant, pour les Gergoliens mais aussi les visiteurs locaux et les touristes de plus en plus nombreux en raison de la proximité du circuit de la Loire à Vélo.

Le site est également utilisé à maintes reprises tout au long de l'année dans le cadre de diverses manifestations (foire aux Châts, marché de Noël, concerts, etc.). C'est donc un espace public central favorisant le lien social.

Une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR 2026 pour un montant des travaux éligibles estimé à 609 366,00 € HT.



n° 90_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 16
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-90_2025DEL-DE

S²LOW

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE

Dépenses HT :		Montant (€ H.T.)
Coût total prévisionnel de l'opération		609 366,00 €
Couverture, étanchéité, lambris, zinc		155 406,00 €
Décapage des piliers et de la ferronnerie, application antirouille et mise en peinture		devis en cours
Aménagement des abords (voirie et accotements) et sol		453 960,00 €
Recettes HT :	Taux (%)	Montant (€)
Montant total des recettes :	100,00%	609 366,00 €
Montant des subventions demandées :	80,00%	487 492,80 €
- Montant de la subvention Etat demandée : DETR (plafond à 1M€)	50,00%	304 683,00 €
- Montant de la subvention Département demandée (volet 3)	20,00%	121 873,20 €
- Montant de la subvention Région demandée (CRST)	10,00%	60 936,60 €
Autofinancement dont :	20,00%	121 873,20 €
- Fonds propres (dont emprunt éventuel)	20,00%	121 873,20 €
- Recettes éventuelles générées par l'activité (par an)	0,00%	0,00 €

Après avis de la Commission finances et cadre de vie du 10 décembre 2025, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Valider la réalisation des travaux susvisés,
- Valider le plan de financement ci-dessus,
- Autoriser Mme le Maire à solliciter les organismes financeurs pour l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité



Le Secrétaire de séance,

Lucile RIGAL



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2025

Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

